

## RETRAITES EN DANGER SALAIRES BLOQUÉS POSTES SUPPRIMÉS EFFECTIFS SURCHARGÉS STATUTS MENACÉS BACCALAURÉAT SACRIFIÉ

# Ça va chauffer !



### Sommaire

Les personnels ne lâchent rien

Interventions du SNFOLC au congrès confédéral

page 2

Les prix s'envolent

Nos salaires et nos pensions plongent

Recrutement par le chef d'établissement, micro lycée et micro collège  
La privatisation en marche

page 3

Retraites, salaires, statuts, diplômes, postes et conditions de travail

**Avec FO, en avant les revendications !**

page 4 et 5

Promotions 2022 à la hors classe

Le SNFOLC s'oppose aux attaques contre le statut des professeurs agrégés

Le SNFOLC dénonce l'inversion de carrière dont sont victimes les professeurs de chaires supérieures

PIAL

FO s'oppose à l'uberisation des AESH !

Concours

Mutation

Assistants d'éducation

page 6 et 7

La crise des mathématiques au lycée : l'échec du baccalauréat Blanquer

Baccalauréat

page 8

## Défense de l'École publique Défense de la Laïcité

Extrait de la résolution générale adoptée par le Congrès de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière, réuni à Rouen, le 3 juin 2022

“ Attaché à l'École laïque et républicaine, fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès exige le retrait de toutes les contre-réformes de Blanquer et de ses prédécesseurs, qui ont conduit à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation, et à l'aggravation des inégalités.

Alors que le Président vient d'annoncer la généralisation de l'expérimentation marseillaise, qui vise à transformer l'École communale sur le modèle des écoles privées, avec des projets particularistes et des chefs d'établissements recruteurs, au détriment de l'égalité des droits et des statuts, le Congrès revendique l'abandon de l'expérimentation Macron, à Marseille comme ailleurs !

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les conventions col-

lectives. Il exige le rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves nationales terminales, ponctuelles, anonymes. Le baccalauréat doit rester le 1<sup>er</sup> grade universitaire permettant de s'inscrire à l'université ou dans la filière de son choix. Le congrès revendique l'abandon de Parcoursup et du Service National Universel.

Le Congrès demande la création urgente de postes statutaires, en particulier par la mise en place de concours exceptionnels. Il revendique l'augmentation immédiate des salaires ainsi que le droit à un vrai statut, un vrai salaire pour les contractuels, les AED et AESH.

Le Congrès réaffirme également la place de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat que le gouvernement entend réviser au nom de la lutte contre le séparatisme.

Pour le Congrès, l'enseignement dû aux élèves ne dépend pas d'une

majorité politique mais du savoir. C'est pourquoi le Congrès exige le respect du Statut qui protège les personnels et donc la conscience en formation des élèves de toute pression extérieure.

Le Congrès rappelle la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : les fonds publics doivent être réservés à la seule École publique. En ce sens, le congrès rappelle la position constante de la cgt-FO d'exigence de l'abrogation de la loi Debré-Guermeur de 1959 et toutes les lois anti-laïques.





## EXTRAITS D'INTERVENTIONS DU SNFOLC AU CONGRÈS CONFÉDÉRAL

### Lyse-Rose Bizart et Silvana Lanoë, SNFOLC 62

Notre bureau, dynamique et engagé a depuis son installation (il y a un an et demi seulement) réussi à rassembler et à convaincre.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés dans notre développement. Je vais donner la parole à Silvana qui est notre plus jeune militante et qui a accepté la responsabilité de secrétaire adjointe à tout juste 25 ans. Mes camarades, la relève de notre syndicat est assurée !

Rassembler, convaincre, communiquer et défendre, voici notre maxime ! Il est important, plus que jamais, de s'unir dans la défense de nos droits, ô combien durement acquis mais qui sont désormais bafoués, piétinés, écrasés, foulés au pied par un gouvernement malveillant qui ne cesse pourtant de prôner la « bienveillance » et qui a encore l'audace d'affirmer que l'éducation est sa priorité alors qu'il ne fait en réalité que la saccager.

Les enseignants sont en souffrance, ils sont maltraités par une institution qui se désengage totalement face à une société procédurière et insécure. Avec une paupérisation croissante de ses agents, y a-t-il un avenir pour notre profession ? Mes chers camarades, devant ce constat, l'action syndicale est plus que jamais nécessaire et doit se poursuivre. Vive Force Ouvrière !

### Régis Eyraud, SNFOLC 38

Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades du SNFOLC de l'Isère. Je suis mandaté pour voter favorablement les rapports d'activité et financier.

Durant cette période d'élections, et notamment présidentielle, la cgt-FO, par l'intermédiaire de son secrétaire général, a préservé son indépendance par rapport au domaine politique malgré les pressions qui n'ont pas manqué de s'exercer. Le SNFOLC 38 s'en félicite.

Depuis le dernier congrès, les pensions des personnels de l'Éducation nationale ont été menacées mais, à la faveur d'une forte mobilisation dans laquelle FO a tenu tout son rôle, elles ont été, pour l'heure, préservées.

Les difficultés ont été réelles durant les trois dernières années. Le baccalauréat a été détruit en tant qu'épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Les conditions d'instruction dans les établissements ont été dégradées, notamment par la suppression de milliers de postes et c'est la politique du ministre de l'Éducation nationale et non le COVID qui en a été le responsable.

Par-dessus tout, le salaire réel des agents a continué à dégringoler face à l'inflation à cause de la poursuite du gel du point d'indice. Afin de soutenir les justes revendications portées par la FNEC FP FO et la confédération FO, comme la préservation des statuts, le rattrapage et l'augmentation des salaires, le recrutement à la hauteur des besoins, ce qui signifie la préservation du service public d'Éducation nationale, nos camarades syndiqués et nos collègues potentiellement futurs adhérents à FO, expriment le besoin de dessiner une perspective de combat syndical.

Les collègues adoptent et soutiennent les revendications de FO et aime-

raient s'inscrire dans un mouvement large, inter-catégoriel et intersyndical. Le SNFOLC 38 souhaite porter à la connaissance du prochain bureau confédéral, de la prochaine CE confédérale et du prochain Secrétaire général cette demande issue du terrain. Vive le syndicalisme libre et indépendant ! Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

### Guillaume Maes, SNFOLC 59

Je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO lycées et collèges du Nord et de la FNEC du Nord.

Le service public d'Éducation nationale subit sous Macron comme sous ses prédécesseurs un démantèlement vers une privatisation galopante.

Oui, à l'Éducation nationale, on externalise des services comme la gestion du remplacement ou l'entretien des locaux. Et on multiplie les emplois précaires. Oui, on y pratique le management par « objectifs », les « diagnostics partagés » et l'individualisation de la rémunération. Oui, on y décrète des zones franches comme à Marseille pour y expérimenter la dérégulation des droits des salariés. Tout cela est la suite logique d'un enchaînement de contre-réformes cohérentes. [...]

Alors oui, chez les professeurs, les CPE, les AED, les AESH, les PSY-EN la souffrance au travail explose, et face à cette souffrance, il n'y a qu'un remède : l'outil syndical.

C'est pour cela que nous voulons une confédération forte, en mesure d'organiser la classe ouvrière.

Nous voterons pour le rapport d'activité. Nous votons pour affirmer les positions de FO et son rôle de syndicat libre et indépendant.

Nous votons pour la défense de la retraite à 60 ans, après 37,5 annuités de cotisation, pour le maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux.

Nous votons pour l'augmentation générale des salaires, face à l'explosion du coût de la vie mais aussi comme juste rémunération du travail. Précisons que dans la Fonction publique, l'augmentation du traitement des agents ne peut être inférieur à 25 % du point d'indice. Le syndicat de la fiche de paie doit dénoncer le chantage de la dette publique et autres « spirales inflationnistes ».

Nous votons pour un Code du travail plus protecteur des salariés et pour le renforcement des statuts des agents publics.

Nous votons pour la défense inconditionnelle de la Sécurité sociale et des services publics qui, en tant que patrimoine de ceux qui n'en n'ont pas, sont le véritable ciment de notre République.

Nous votons pour le refus du « dialogue social », de la concertation, de la consultation et pour la négociation sur la base des revendications.

Nous saluons le camarade Yves Veyrier qui, en tant que secrétaire général, a porté avec rigueur et intégrité les mandats confédéraux.

Chers camarades, nos résolutions, celles que nous adopterons, portent bien leur nom, elles nous engagent à nous battre, résolument, avec détermination, et à nous efforcer de créer le rapport de forces, y compris par la grève, y compris générale, en cherchant l'unité derrière les revendications, pour les faire aboutir.

## Les personnels ne lâchent rien AUCUNE TRÊVE ! CONTINUONS DE REVENDIQUER !

L'approche des vacances n'est pas synonyme de l'arrêt des revendications ! La rentrée est dans trois mois, et tout le monde sait déjà que plusieurs centaines de professeurs, de personnels d'éducation, de psychologues manqueront à l'appel.

Le nouveau ministre Pap Ndiaye, malgré l'évidence des conditions catastrophiques de la rentrée prochaine dans les écoles, collèges, lycées, a confirmé s'inscrire dans les pas des réformes imposées par son prédécesseur, J.M. Blanquer. Il n'y a aucune « rupture » quand toutes les suppressions de classes, heures et postes sont confirmées, quand toutes les contre-réformes sont maintenues, quand le nouveau ministre refuse d'ouvrir des concours exceptionnels en urgence. C'est d'ailleurs la même chose dans les hôpitaux avec des personnels poussés à bout. Dans tous les services publics, la même politique de destruction des droits collectifs et des conditions de travail est à l'œuvre.

### PARTOUT EN FRANCE, DES MOBILISATIONS S'ORGANISENT

Dans l'académie de Versailles, le 31 mai, les personnels grévistes de plusieurs collèges de Sarcelles, Villiers-le-Bel et Garges-lès-Gonesse – avec les syndicats FO, SNES, SUD et la FCPE – se sont réunis en assemblée générale. Ensemble, ils ont réaffirmé leur opposition aux conditions inadmissibles de la rentrée qui leur sont imposées : baisse des DHG, augmentation des effectifs par classe.

La grève des personnels du Val-d'Oise fait écho aux revendications des personnels des collèges et lycées des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise qui, par les mobilisations, grèves, rassemblements, audiences, expriment clairement depuis plusieurs mois leur rejet de la dégradation accélérée des conditions de travail.

Pour imposer la satisfaction des revendications, il faut monter d'un cran dans le rapport de forces. C'est pourquoi FO a appelé tous les personnels à se joindre au rassemblement du mercredi 15 juin, à partir de 14h30, au ministère de l'Éducation nationale, en lien avec les parents d'élèves et aux côtés des personnels de toute l'Île-de-France, pour porter au ministre toutes les revendications urgentes.

En Isère, rassemblement le 9 juin au rectorat de 100 personnels du secondaire pour demander des moyens supplémentaires. A Evreux, grève massive au collège Paul Bert contre la baisse de la DHG, l'augmentation des effectifs par classe, le manque d'infirmière et d'assistante sociale.

A Mayotte, face à la dégradation continue des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels, l'intersyndicale appelle à manifester le 31 mai.

Signe de crainte et de fébrilité, le Président Macron en visite



### Tripatouillage des notes du BAC

A l'insu des professeurs correcteurs des épreuves de spécialité que les notes attribuées ont été modifiées de surcroît en dehors des commissions d'harmonisation. C'est se moquer des professeurs qui ont dû corriger les épreuves dans les pires conditions et parfois même aux dépens de leur santé ! C'est le mépris affiché vis-à-vis des professeurs, comme envers les élèves. C'est le mépris de la liberté pédagogique, de l'instruction, du droit des lycéens à avoir une vraie note. L'expertise de l'enseignant serait donc nulle et non avenue ?

### Santorin au service de la bidouille et du contrôle systématique des professeurs

Il est vrai que la dématérialisation systématique des copies, contre laquelle le SNFOLC s'est prononcé,

à Marseille pour promouvoir son « expérimentation marseillaise » (recrutement des enseignants par le chef d'établissement sur la base du projet d'établissement) a été contraint d'interdire le rassemblement prévu le 2 juin devant l'école Menpenti de Marseille, les personnels demandant l'abandon immédiat de l'expérimentation de 59 écoles marseillaises. La FNEC FP-FO s'est adressée au Ministre Ndiaye pour que le droit de manifester soit respecté à Marseille comme ailleurs ! Force Ouvrière refuse la logique de contractualisation des moyens, l'explosion du cadre national, la pulvérisation de nos statuts et la mise en concurrence des établissements.

### POUR ÉVITER LA CATASTROPHE ANNONCÉE, UNE SEULE SOLUTION : EN URGENCE, ORGANISER UN CONCOURS EXCEPTIONNEL AU NIVEAU LICENCE !

C'est ce que la FNEC FP-FO a demandé au ministre Ndiaye dès la première audience pour exiger cette solution d'urgence, la seule qui vaille pour recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat à hauteur des besoins. C'est ce que demandent les représentants FO dans les comités techniques académiques, comme à Versailles et à Amiens.

Le ministre refuse, prétendant que c'est impossible à mettre en œuvre. Comment comprendre, alors qu'il lui suffit pourtant de publier un simple décret pour mettre en place de tels concours ?

### « TU SAIS FAIRE UNE DIVISION ? DEVIENT PROF DE MATH ! »

Les personnels sont indignés d'apprendre que le rectorat de Versailles, celui d'Amiens... organisent des « job dating » pour l'embauche de professeurs contractuels, avec pour seul horizon la précarité.

Le job dating, c'est 30 minutes d'entretien pour mettre un professeur devant des élèves. C'est « l'ubérisation » de l'enseignement, c'est un pas de plus vers la privatisation de l'école. Le professeur de demain, version Macron, c'est un professeur recruté à la va-vite, sur un coin de table, corvéable à merci et jetable à volonté !? Quel mépris pour les enseignants et pour les élèves qui méritent d'avoir des professeurs formés et reconnus.

### CONCOURS 2022 : L'EFFONDREMENT

La publication des résultats des épreuves d'admissibilité aux concours 2022 révèle un effondrement du nombre de candidats et donc du nombre de candidats admissibles. Cette pénurie de candidats est le résultat des mesures qui ont dégradé les conditions du recrutement : mastérisation, réforme Blanquer des concours, avec un recrutement post BAC+5 qui assèche encore plus le vivier des candidats. Elle résulte du blocage quasi-ininterrompu de la valeur du point d'indice depuis 2010 qui a entraîné un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Démarrer sa carrière à 110 % du SMIC, on fait plus attractif... A cela s'ajoutent des décennies de contre-réformes (collège, lycée, PPCR...).

Le mépris, le chaos, la destruction organisée de l'école de la République, des statuts et de la fonction des enseignants, cela suffit ! Ce n'est pas un nième « grand débat » que veulent les personnels, c'est la satisfaction des revendications !

- Augmentation immédiate du point d'indice de 25 % ;
- Abrogation des contre-réformes du collège, du lycée, du baccalauréat, de PPCR... ;
- Arrêt des fermetures de classes, des suppressions d'heures, de postes ;
- Organisation immédiate de concours exceptionnels à Bac + 3 pour le recrutement urgent et massif de personnels sous statut.

est la pierre angulaire pour J-M Blanquer dans son offensive de destruction du baccalauréat. Tout est sous contrôle. Non pas le contrôle du professeur, maître de sa discipline et des notes dispensées mais le contrôle orwellien du ministère sur ce que fait un professeur, sa productivité, ses notes, son rythme de correction. Le ministère a imposé l'an dernier leur dématérialisation lors des épreuves de philosophie. On comprend pourquoi ! Mais, à juste titre, les professeurs sont passés outre ! D'ores et déjà, des professeurs refusent d'ouvrir Santorin, comme dans le Vaucluse. D'autres organisent, comme à Grenoble, des assemblées générales de professeurs de philosophie au soir de l'épreuve.

Le SNFOLC soutient totalement les personnels et appelle à généraliser toutes les initiatives contre le baccalauréat Blanquer-Ndiaye.



# Les prix s'envolent Nos salaires et nos pensions plongent

Les chiffres de l'INSEE de mai (avant-dernier mois) indiquent que les prix à la consommation augmenteraient en mai de 5,2 % sur un an, après + 4,8 % le mois précédent.

Les hausses de certains produits sont vertigineuses : + 15% pour les pâtes, + 10 € pour l'huile, +11% pour la farine, + 9% pour la moutarde, + 8% pour le café. Les légumes et le blé, les œufs, le lait et le beurre subissent le plus directement les hausses de prix. Le pack de 6 bouteilles d'1 litre et demi d'eau Cristalline, la moins chère du marché, va augmenter de 10% !

Face à l'inflation que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l'augmentation immédiate des salaires. Les travailleurs doivent bénéficier des richesses produites par l'activité économique.

Pour les retraités, la Première Ministre a annoncé une revalorisation de 4% des pensions de base de retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour Force Ouvrière, cette revalorisation reste bien trop faible car en-deçà de l'augmentation du coût de la vie dont souffrent actuellement les retraités. FO dénonce le refus du gouvernement de revaloriser les pensions de retraite en fonction de l'inflation réelle.

## DÉGEL DU POINT D'INDICE. L'ART DE PROMETTRE CE QUI EST DÔ...

Quant au point d'indice, il reste gelé. Le gouvernement précédent a refusé la moindre revalorisation du point d'indice lors des négociations salariales 2021, faisant le choix de revaloriser seulement les plus bas salaires de la Fonction publique, en modifiant les indices du premier grade de la catégorie C pour tenir compte de la hausse légale du SMIC et en publiant une nouvelle grille de rémunération des AESH. Las, l'inflation est passée par là et d'ores et déjà les AESH en CDD sont rémunérés sur la base d'un indice inférieur au minimum de traitement de la fonction publique (indice majoré 352 au 01/05/2022).

Il en est de même pour les 7 premiers échelons du grade ATRF et les 3 premiers échelons ATRFP2. Même la catégorie B est touchée, les deux premiers échelons de la classe normale sont affectés d'indices inférieurs à 352.

Le nouveau ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, annonce que le dégel du point d'in-

dice fera partie du projet de loi « pour le pouvoir d'achat des Français », qui devrait être présenté en conseil des ministres le 29 juin - soit après les élections législatives. Mais il refuse de communiquer un montant, y compris un ordre de grandeur. Il annonce en revanche des réunions avec les organisations syndicales et l'ouverture d'un chantier sur les grilles de rémunération et « les carrières » à partir du mois d'octobre.

Mais qu'y aurait-il à discuter, sans au préalable augmenter le point d'indice de manière à compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années ? C'est le minimum ! Les pertes subies depuis 2000 liées à l'inflation ne sauraient être comblées sans une augmentation immédiate minimale de 25% du traitement indiciaire correspondant aux 10 ans de gel et à l'inflation actuelle.

Le Congrès Confédéral FORCE OUVRIERE, qui s'est tenu à Rouen du 30 mai au 3 juin, a réitéré la revendication urgente d'une augmentation générale des salaires, en premier lieu du SMIC, du point d'indice dans la Fonction publique, des pensions et des minima sociaux, et revendique l'indexation des salaires, pensions et minima sociaux sur l'inflation comme avant 1983.



# Recrutement par le chef d'établissement, micro-lycée et micro-collège La privatisation en marche

Le Président Macron a annoncé qu'il prévoyait d'étendre, dès l'automne, l'expérimentation « Marseille en grand » sur tout le territoire. Les mesures immédiates qu'il compte prendre, ne se limiteraient plus au premier degré mais autoriseraient les chefs d'établissement à recruter eux-mêmes les enseignants. Pour lui, « quand on veut rebâtir le projet pédagogique au niveau d'un établissement scolaire, la possibilité de s'assurer que l'enseignant qui est recruté partage ce projet est très

importante ».

Pour le Président, nul besoin du CAPES pour enseigner. Un simple entretien d'embauche et un CV suffisent, pour peu que l'on veuille bien sacrifier sa liberté pédagogique individuelle, ne pas compter son temps de travail et se soumettre aux dispositions du projet territorial d'établissement. C'est cela la privatisation de l'École publique.

Dans les académies de Versailles et Toulouse, les enseignants sont recrutés en 30

minutes chrono par « job dating ».

« L'école du futur », c'est aussi pour le Président la généralisation des micro-collèges et micro-lycées qui dérogent à toutes les règles de fonctionnement et aux programmes d'enseignement disciplinaire nationaux.

Les rectorats comme celui d'Amiens font la promotion de ces micro-établissements privés qui entrent directement en concurrence avec l'enseignement public, ce qui entraîne la fermeture de nombreuses classes dans les collèges et lycées publics. A Marseille, le Président Macron ouvre en septembre 4 micro-structures supplémentaires pour un total de 24 qui doivent scolariser 550 élèves. Fébrile, mais poursuivant sa dérive liberticide, le Président Macron a dû interdire le rassemblement devant l'École qu'il a visité à Marseille. Son ministre en déplacement dans la Vienne, lui, est contraint d'annoncer une « grande concertation » pour associer enseignants, parents et acteurs territoriaux et privés pour accélérer cette privatisation de l'École.

Le SNFOLC leur oppose les revendications des personnels : arrêt immédiat de l'expérimentation à Marseille, maintien des garanties statutaires pour tous les personnels, maintien des programmes et horaires nationaux d'enseignement. La privatisation en marche des établissements scolaires, pour le SNFOLC, c'est NON !

## Éditorial | par Edith Bouratchik secrétaire générale

### Intervention d'Édith Bouratchik au congrès confédéral

Je vous adresse le salut fraternel du SNFOLC qui est fier de ses 101 858 timbres versés en 2021 à la FNEC et aux UD.

La pandémie, le confinement n'auront pas ralenti notre implantation ni notre développement. Les syndicats du SNFOLC, en lien avec la fédération et les UD, sont en ordre de marche pour construire le rapport de force nécessaire sur toutes les batailles qui nous attendent. A leur sujet, nous fixerons les mandats de la confédération pour les années à venir lors des commissions de résolution.

Des mandats dont la priorité devra être la bataille contre tout allongement de la durée de cotisation pour la retraite et le maintien des 42 régimes spéciaux.

On l'a dit depuis 2010, « la retraite à 60 ans : OUI, OUI, OUI ! », « 40 ans de cotisation : NON, NON, NON ! ». Nous assumons la continuité de cette revendication.

Pour les fonctionnaires d'Etat, c'est le maintien de la pension civile et militaire.

Et même si M. Macron et Mme Borne disent vouloir entamer les travaux de cette réforme dès septembre-octobre, n'oublions pas que le patron du MEDEF est d'accord pour en discuter dès l'automne du moment que la réforme est une « vraie réforme ». Mme Borne a déclaré « la réforme des retraites est indispensable et nous la ferons. L'âge légal de départ en retraite n'est ni un totem, ni un tabou ». Alors nous, on se prépare dès maintenant à défendre les retraites.

On nous a dépeint la nouvelle première ministre comme une « technocrate de gauche ».

Mais vous savez toutes et tous ce qu'elle a fait : fin du statut des cheminots, réforme de l'assurance chômage...)

On nous a dépeint le nouveau ministre de l'Education nationale comme un ministre « disruptif ». Ça voudrait dire en rupture avec les 5 ans de politique Blanquer et Macron infligées à l'École.

Deux éléments prouvent le contraire.

**Première preuve, « Marseille en grand ».** C'est bien Pap Ndiaye qui accompagne le président Macron le 2 juin à Marseille dans le cadre de cette opération ! Or ce n'est pas « Marseille en grand », c'est l'opération de destruction de l'École de la République uniforme sur tout le territoire, en commençant par Marseille : en mettant en place des recrutements locaux, en constituant des micro-collèges et micro-lycées, véritables espaces de relégation pour les jeunes.

L'avenir de nos enfants, de vos enfants, ce n'est pas cela. D'ailleurs les camarades de la FNEC en lien avec leur UD organisent la riposte le 2 juin. Eh bien mes camarades, le préfet a décidé d'interdire la manifestation ! Pour FO, l'avenir c'est au contraire une instruction identique sur tout le territoire national et ultra-marin.

**Seconde preuve : le baccalauréat !** Des camarades ont parlé des diplômes. Que va valoir le Bac, diplôme inscrit dans les conventions collectives avec les réformes Blanquer et Pap Ndiaye ?

« Disruptif », il ne l'est pas. Lorsque nous l'avons rencontré avec Clément Poulet, le secrétaire général de la FNEC FP-FO, il s'est énervé sur ce sujet. Il a clairement dit qu'il ne reviendrait pas en arrière sur les « bonnes réformes ».

Mes camarades, cette bataille contre la destruction d'un diplôme, nous allons la poursuivre !

Nous avons su nous battre contre le contrôle continu en janvier-février 2020. Et je remercie ici la confédération FO d'être intervenue en défense des professeurs qui dans toute la France ont été placés en garde à vue, menacés d'exclusions de l'Education nationale pour simplement avoir revendiqué le retrait d'une réforme.

Interpeller, menacer, intimider, c'est la prolongation de l'état d'urgence, d'un gouvernement qui veut faire taire toutes les revendications des salariés du public et du privé.

Mais comme je vous l'ai dit, vous pouvez compter sur le SNFOLC et sur les personnels de l'Education nationale pour mener à bien tous ces combats.

Sur le baccalauréat, nous avons tenu une conférence nationale le 4 février 2022 dans les locaux de la confédération. Plus de 100 délégués de toute la France étaient présents avec des associations de spécialistes, avec des lycéens. Et je remercie la confédération et Yves Veyrier qui a introduit nos travaux et a bien permis de mettre le baccalauréat au cœur des préoccupations des salariés qui sont aussi des parents d'élèves.

Toute cette bataille menée est à mettre au compte de la classe ouvrière, de l'exigence du droit à l'instruction, comme nous défendons le droit à la santé (n'oublions pas que deux services d'urgence sur 10 sont fermés), à la Sécurité sociale et aux retraites.

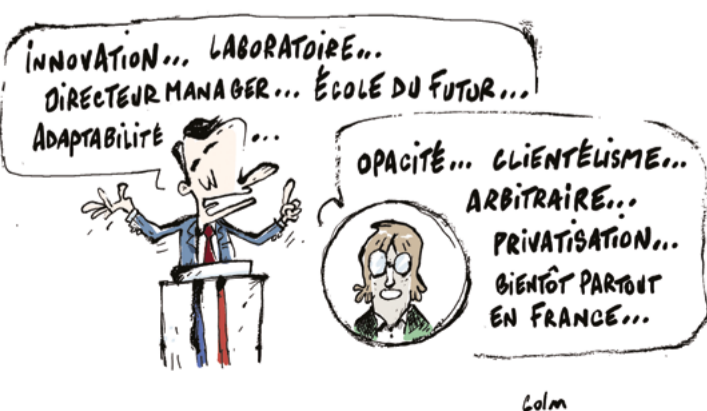
Le droit à l'instruction ne se négocie pas ! Tout comme nos autres droits.

L'avenir de nos enfants, de vos enfants, ce n'est pas la destruction de l'École.

La FNEC et ses syndicats ont la responsabilité d'organiser le vote FO pour plus d'un million de personnels de l'Education nationale en décembre 2022. Nous sommes fiers d'engager cette bataille comme nous sommes mobilisés par la grève à partir du 5 décembre 2019, à l'appel des salariés de la RATP, aux côtés des autres salariés.

Nous sommes une force importante qui sera aux côtés du futur secrétaire général de la confédération FO et qui s'engagera dans la continuité du mandat de Yves Veyrier en défense des droits et de leur reconquête. Vive la Confédération Générale du Travail Force ouvrière !

## LES "GROS MOTS" DE MARSEILLE EN BON FRANÇAIS



# RETRAITES, SALAIRES, STATUTS ET CONDITIONS DE TRAVAIL AVEC FO, EN AVANT LES RE

**L**e XXV<sup>e</sup> congrès de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière s'est tenu à Rouen du 30 mai au 3 juin. Vous trouverez dans ces pages des extraits des résolutions qui ont été adoptées à l'issue du Congrès.

**Les 3000 délégués mandatés ont défini et affirmé les revendications de FO. Indépendance et combativité sont les maîtres mots de ce congrès qui se tient prêt à affronter les menaces que fait planer le gouvernement contre les retraites, les statuts, les salaires, les diplômes et les conditions de la rentrée scolaire dans les collèges et les lycées. Pour défendre les droits collectifs tout comme les situations individuelles, chacun sait qu'il peut compter sur FO.**

**C'est dans cet état d'esprit que le syndicat prépare les élections professionnelles qui auront lieu la semaine du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. La représentativité du syndicat est en jeu. La réussite de ces élections est l'affaire de toutes et tous les adhérents pour porter haut les couleurs de FO et permettre au syndicat de poursuivre sa progression. Nous vous invitons à y prendre toute votre place.**

FNEC FP  
**FO** ELECTIONS 2022  
PROFESSIONNELLES  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre  
**JE VOTE FO!**



## L'INDÉPENDANCE SYNDICALE : UNE EXIGENCE

Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels. De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.

## RÉFORME DES RETRAITES : REFUS DU SYSTÈME PAR POINT ET DU REcul DE L'ÂGE DE DÉPART

Le Congrès rappelle que la retraite est un droit constitué par les travailleurs eux-mêmes tout au long de leur carrière, et non une prestation d'assistance. Il s'agit d'un droit, fondé sur le mécanisme du salaire différé et de la contribution, corrigé de la solidarité nationale. Pour le Congrès, la retraite n'est pas et ne doit pas être une variable d'ajustement des finances publiques. Le Congrès s'oppose à tout recul de l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation). [ ... ]

Dans ce cadre, rappelons notre mot d'ordre de 2011 « 40 ans c'est déjà trop », le Congrès considère que le blocage de ce processus constituera une avancée pour revenir à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour 37,5 ans de cotisations, en créant le rapport de force nécessaire quand les conditions seront réunies. [ ... ]

Le Congrès réaffirme sa détermination à l'abandon définitif du projet de régime unique de retraite.

Le Congrès exige le maintien de tous les régimes spéciaux existants. Le Congrès revendique le maintien du Code des pensions civiles et militaires pour tous les agents publics calculé sur la base des six derniers mois avec intégration des primes pour améliorer le niveau de retraite. [ ... ]

Le Congrès rappelle sa volonté à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel, ainsi que sa volonté de conforter et d'améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

## STATUTS MENACÉS : RENFORCER LA FONCTION PUBLIQUE

A la veille des prochaines élections professionnelles qui se tiendront dans la Fonction publique en décembre 2022, le Congrès rappelle son attachement indéfectible à une Fonction publique statutaire de carrière garante de l'égalité des droits des agents sur tout le territoire et de l'égalité de traitement des citoyens. Il réaffirme sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois. Le Congrès revendique le recrutement sous statut de tous les agents publics, qui le souhaitent.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et considère que cette contre-réforme qui organise la destruction progressive du Statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique. [ ... ] Le Congrès soutient tous les agents qui se battent aujourd'hui contre les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique.

## UNE PRIORITÉ : L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

Le Congrès souligne la hausse des dépenses contraintes subie par les ménages et les salariés : loyers, factures d'énergie, alimentation, abonnements téléphoniques et internet, remboursements de crédits ou encore assurances. Le Congrès s'oppose à l'augmentation du prix de l'énergie (électricité, gaz, essence...) et revendique le retour aux monopoles publics d'Etat de l'énergie et des transports. [ ... ]

Le Congrès dénonce le pouvoir d'achat fortement dégradé des fonctionnaires et agents publics servant en Outre-mer, consécutif à une rémunération définie au niveau national sans considération du coût de la vie locale. [ ... ]

Le Congrès revendique l'augmentation immédiate des salaires, du SMIC, de la valeur du point d'indice de la fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives comme de celle des fonctionnaires.

Le Congrès réaffirme également l'urgence de la significative revalorisation de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique, le rattrapage des pertes subies depuis 2000 liées à l'inflation ne sauraient être comblées sans une augmentation immédiate minimale de 25% du traitement indiciaire correspondant aux 10 ans de



# STATUTS, DIPLÔMES, POSTES

# REVENDICATIONS !



gel et à l'inflation actuelle. Le Congrès revendique l'intégration de l'ensemble des primes et indemnités dans le traitement indiciaire des fonctionnaires. Le Congrès rappelle la juste revendication des fonctionnaires relative à l'ouverture de négociations qui vise à la refonte des grilles indiciaires des trois versants de la Fonction publique afin de supprimer l'effet de tassement que subissent de plein fouet l'ensemble des catégories de personnels et de rendre aux agents publics de réels déroulements de carrière. Le Congrès réaffirme son opposition au protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), mesure d'austérité salariale.

## CRÉATION DES POSTES ET CLASSES TITULARISATION DES CONTRACTUELS

L'accès aux études et à l'enseignement professionnel, la lutte contre le décrochage scolaire par exemple, ne bénéficient toujours pas de mesures réelles destinées à combler l'écart entre les jeunes ultramarins et les jeunes de métropole. Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de poste à tous les niveaux dans l'Éducation nationale, à contrario la création des postes d'enseignants, CPE, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé et la garantie d'avoir les capacités d'accueil pour tous les étudiants dans les filières adaptées à leur projet personnel et professionnel. [...]

Le Congrès revendique l'arrêt des suppressions d'emplois statutaires et le maintien du recrutement des fonctionnaires par concours.

Le Congrès demande la création urgente de postes statutaires, en particulier, par la mise en place de concours exceptionnels. Il revendique l'augmentation immédiate des salaires ainsi que le droit à un vrai statut, un vrai salaire pour les contractuels, les AED et AESH. [...]

Face à la précarisation croissante de l'emploi dans la fonction publique, le Congrès revendique la titularisation des emplois de contractuels dans les trois versants.

## DÉFENSE DU BACCALAURÉAT

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux ouvrant droit à des qualifications reconnues dans les conventions collectives. Il exige le rétablissement du baccalauréat avec ses épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles. Le baccalauréat doit rester le premier grade universitaire permettant de s'inscrire à l'université ou dans la filière de son choix. Le Congrès revendique l'abandon de Parcoursup et du Service National Universel. [...]

Le Congrès dénonce et combat la revendication patronale des compétences et de l'employabilité des salariés qui constitue un danger de destruction de qualification des diplômés et des conventions collectives.

## ATTACHEMENT AUX PRINCIPES FONDATEURS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire. Le Congrès rappelle que la cotisation sur laquelle repose le financement de la Sécurité sociale représente un salaire différé. Elle est l'expression d'une solidarité dont le principe est « cotiser selon ses moyens et bénéficier selon ses besoins ». C'est pourquoi il condamne la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, transformant la Sécurité sociale en une variable d'ajustement budgétaire aux mains des gouvernements dans le but de basculer dans un système assurantiel, individuel et privé.

## DÉFENSE DE NOS LIBERTÉS

Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de covid, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets :

- Loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire
- Loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021
- Loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire
- Décret du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions des codes de sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel.

Le Congrès exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides.

Le Congrès exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d'état d'urgence permanent et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives dont les libertés syndicales et la réintégration de tous les personnels suspendus du fait du passe sanitaire.

## POUR LE PAIN, POUR LA PAIX, POUR LA LIBERTÉ

Le Congrès réaffirme sa condamnation des guerres qui sévissent dans le monde. Il réaffirme son soutien et sa solidarité, des travailleurs et des syndicats qui sont les premières et principales victimes de ces conflits et notamment celui actuellement en Ukraine. Le Congrès témoigne également de sa solidarité envers les exilés qui fuient les conflits, qu'ils soient d'Ukraine ou d'ailleurs, et demande un accueil digne et décent ainsi qu'une protection contre toute exploitation et discrimination. Le Congrès appelle le mouvement européen et international à oeuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat de tous ces conflits pour la paix et pour la justice sociale, pour que les droits des peuples soient rétablis et respectés et que la paix revienne partout dans le monde. Le Congrès soutient la lutte acharnée du mouvement syndical international pour la paix et la défense des droits fondamentaux des travailleurs.

## L'ACTION SYNDICALE DANS UN CONTEXTE DE CRISE

Compte-tenu de la période et des décisions politiques à venir dans les semaines et mois prochains le Congrès demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne mandat au Comité Confédéral National, à la Commission Exécutive, au bureau confédéral pour prendre les dispositions et initiatives qu'exige la situation.

## Promotions 2022 à la hors classe des personnels enseignants, d'éducation et psychologues

	Agrégés	certifiés	PEPS	CPE	Psy EN	PEGC	CE EPS
Promouvables	15 973	47 804	6 584	2 623	1 841	6	6
Contingent total	2 876	8 605	1 186	472	332	6	6
Ratio pro/pro	18%	18%	18%	18%	18%	100%	100%
	certifiés	PEPS	CPE	Psy EN	PEGC	CE EPS	
AIX-MARSEILLE	398	56	24	16	0	0	
AMIENS	220	34	14	10	0	0	
BESANCON	157	23	9	6	0	0	
BORDEAUX	461	61	28	17	0	1	
CAEN	207	33	11	8	0	1	
CLERMONT-FERRAND	178	22	11	8	0	0	
CORSE	44	6	4	1	0	0	
CRETEIL	400	52	20	21	1	0	
DIJON	198	31	12	8	0	0	
GRENOBLE	440	65	25	14	0	0	
GUADELOUPE	79	14	4	4	0	0	
GUYANE	38	6	1	2	0	0	
LILLE	537	81	29	25	2	0	
LIMOGES	106	15	8	4	0	0	
LYON	388	56	22	14	0	0	
MARTINIQUE	68	9	5	3	0	0	
MAYOTTE	17	2	1	1	0	0	
MONTPELLIER	414	55	21	14	0	0	
NANCY-METZ	308	44	15	13	0	0	
NANTES	399	52	21	15	1	0	
NLE CALEDONIE	17	3	0	0	0	0	
NICE	289	37	16	8	1	0	
ORLEANS-TOURS	316	44	16	12	0	0	
PARIS	209	19	12	10	0	0	
POITIERS	262	33	14	9	0	1	
Polynésie Française	36	7	2	2	0	0	
REIMS	168	25	10	7	0	0	
RENNES	389	56	19	14	0	0	
REUNION	177	28	10	5	0	1	
ROUEN	261	39	15	11	0	0	
STRASBOURG	249	32	13	7	0	0	
TOULOUSE	426	53	24	13	0	1	
VERSAILLES	536	69	28	27	1	0	
Hors académie	213	24	8	3	0	1	
Saint-Pierre-et-Miquelon							
Total	8 605	1 186	472	332	6	6	

Clin d'œil de Colm



NOUS N'AVONS PAS  
LES MÊMES VALEURS

# Le SNFOLC s'oppose aux attaques contre le statut des professeurs agrégés

L'Inspection Générale a été chargée par le précédent ministre de l'Éducation nationale de rédiger un rapport sur les missions des professeurs agrégés. L'intention semble évidente : il s'agit de préparer la mise en œuvre des préconisations de la Cour des Comptes.

### ALOURDISSEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE

Alors que beaucoup de professeurs agrégés ont été affectés en collège contre leur gré, l'institution leur reproche aujourd'hui d'être des privilégiés.

« Il n'est pas raisonnable de faire intervenir des agrégés devant les mêmes classes que les enseignants certifiés et avec des obligations de service et un traitement différent (15 heures contre 18 heures et un traitement supérieur de 25% pour les agrégés par rapport aux certifiés [...]). Si la situation actuelle devait perdurer, un alignement des durées de service des agrégés affectés au collège sur celle des enseignants certifiés devrait intervenir » (Cour des Comptes, Gérer les enseignants autrement, une réforme qui reste à faire, octobre 2017, p.62).

### TRANSFERT À L'UNIVERSITÉ DES STS ET DES CPGE

Prétextant la nécessité de « répartir plus équitablement la distribution des ressources publiques », la Cour des Comptes demande que chaque université crée « un collège universitaire accueillant l'ensemble des formations de niveau

Bac+2 ou 3. »

« Les collèges universitaires pourraient se voir alors affecter tout ou partie des enseignants du secondaires intervenant en classes préparatoires et en sections de techniciens supérieurs. Ces emplois s'ajouteraient à ceux d'enseignants-chercheurs » (Cour des Comptes, Les Universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités, octobre 2021, p.24-25)

Cela permettrait à l'Etat de substantielles économies par l'annualisation du service des professeurs agrégés et l'alignement de leur rémunération sur celle des enseignants chercheurs.

### CAPORALISATION DE LA PROFESSION

Pour justifier la différence de salaire, et d'obligation de service entre les professeurs agrégés et les professeurs certifiés, les pouvoirs publics envisagent de confier aux premiers des missions supplémentaires qui s'ajouteraient à leurs heures d'enseignement, tout en apportant une solution à la supposée « insuffisance de l'encadrement intermédiaire. »

« Certes, certains enseignants ont une activité particulière : professeur princi-

pal d'une division, représentant d'une discipline au conseil pédagogique par exemple. Cependant, sauf exception ou initiative locale, les fonctions occupées par ces enseignants ne sont pas comparables à celles observées par la Cour à l'étranger, où certains enseignants ont un rôle de pivot vis-à-vis de la direction et sont garants de la cohérence de l'équipe pédagogique » (Cour des Comptes, Gérer les enseignants autrement, mai 2013, p.57-58).

En clair, il s'agit d'instaurer dans les établissements une hiérarchie intermédiaire, chargée d'encadrer, de contrôler, voire d'évaluer les collègues.

Lorsqu'il a été reçu en audience le 25 mai par l'Inspection Générale, le SNFOLC a exprimé qu'il combattrait avec force

- toute dénaturation du concours de l'agrégation, dont les épreuves doivent rester disciplinaires et de haut niveau.
- tout alourdissement des services.
- toute remise en cause de la gestion nationale des carrières des professeurs agrégés
- toute tentative de transfert des CPGE et des STS à l'Université.

# Le SNFOLC dénonce l'inversion de carrière dont sont victimes les professeurs de chaires supérieures

Les professeurs agrégés à la hors classe ou du 6<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon de la classe normale, ayant assuré pendant au moins deux années scolaires, dans une classe préparatoire aux grandes écoles, un service hebdomadaire de cinq heures dans une même division ou de six heures réparties sur plusieurs divisions, deux de ces divisions au moins correspondant à des programmes d'enseignement différents ont été informés par l'administration centrale le 3 juin, via I-Prof qu'ils étaient éligibles à un accès au corps des chaires supérieures par liste d'aptitude. Beaucoup de collègues s'interrogent sur les conséquences d'une telle promotion.

### PPCR CONTRE LES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES

La réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) mise en œuvre dans l'Éducation nationale à partir de 2017 a conduit à une inversion de carrière pour les professeurs de chaires supérieures, moins bien traités dans leur

corps d'accueil que dans leur corps d'origine. Cette inversion de carrière était initialement assumée par le gouvernement de l'époque : pour accéder à une rémunération à la hors-échelle B, les professeurs de chaires supérieures devaient réintégrer le corps des professeurs agrégés. Devant le tollé provoqué par cette mesure, le ministère a dû faire une demi-concession : il a créé un échelon spécial des professeurs de chaires supérieures, ouvrant droit à la HEB et contingenté en 2022 à 9,39% des effectifs du corps (10% à partir de 2023).

### LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 2021

L'inversion de carrière n'est pas pour autant supprimée. En 2021, 1 267 professeurs de chaires supérieures (soit 56,3% des effectifs du corps) avaient une ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de 3 ans ou plus et étaient de ce fait éligibles à l'échelon spécial. 46 d'entre eux ont été promus (109 en 2020), soit un taux de promotion de 3,6% (8,8% en 2020). Dans le même temps 8 317 professeurs

agréés étaient promouvables à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1 (ouvert notamment aux agents exerçant l'intégralité de leur service en CPGE). 1030 ont été promus, soit un taux de promotion de 12,4%.

Il n'est pas normal que le corps d'accueil offre des perspectives de rémunération moins favorables que le corps d'origine. Il n'est pas acceptable qu'une promotion de corps fasse perdre de l'argent.

Pour réparer cette injustice, et restaurer l'attractivité du corps, le SNFOLC revendique

- la transformation de l'échelon spécial des professeurs de chaires supérieures en un 7<sup>ème</sup> échelon à accès non contingenté après 3 ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon,
- la possibilité pour les professeurs agrégés de classe exceptionnelle d'être promus dans le corps des professeurs de chaires supérieures lorsqu'ils satisfont les conditions d'exercice en CPGE fixées par le décret n°68-503 du 30 mai 1968.

## AEFE

### Alerte sur les effets de la politique de recrutement

Après la mobilisation des personnels le 19 mai, soutenus par la SNFOLC et la FNEC FP FO, et après une décision de la cour de justice de Nantes, l'AEFE a dû réécrire le décret 2002-22 sur le statut des personnels détachés. Ce décret, qui était tout simplement inacceptable, n'a pas vu le jour. Mais la campagne de recrutement 2022 a été faussée : les personnels postulant pour un poste de résident mais ne résidant pas dans le pays ont été, par principe, écartés. Selon deux administrateurs du CA de l'Agence, 340 postes resteraient à pourvoir pour 2022. Ces postes seront donc occupés par des personnels de droit local (PDL) ou risquent de rester vacants. Ces postes de résidents resteront-ils « gelés » pour 2023, ou ne risquent-ils pas au final d'être supprimés? Ce fut le cas entre 2018 et 2019, suite à des restrictions budgétaires. Pour le SNFOLC, le recours massif au recrutement local est inacceptable. FO demande l'augmentation des postes de détachés sous statut.

### Des personnels titulaires détachés, oui ! Non au recrutement de « détachés directs » !

Ces titulaires de l'Éducation nationale sont recrutés directement par un établissement partenaire (317 en 2021, en hausse constante contre seulement 67 EGD : établissements gérés directement par l'AEFE) ou un établissement conventionné des États-Unis. C'est un recrutement sous statut local, où les enseignants « négocient donc les conditions de leur rémunération avec l'établissement » (Rapport Cazebonne de 2019, P. 35 et suivantes). La précarité est de mise. Or, ce sont ces « détachés directs » qui auraient été impactés par le décret du 26 avril 2022 sur le taux de cotisation à la pension civile. Il prévoyait une augmentation des cotisations de 11,1% à 27,7%! Par la mobilisation, les personnels et les organisations syndicales ont fait reculer le gouvernement, qui a abrogé rapidement ce décret. Mais ne soyons pas dupes : il peut ressortir à tout moment.

Le SNFOLC n'acceptera aucune augmentation des cotisations à la pension civile, tout comme il est prêt à une mobilisation massive pour défendre les retraites. Il revendique un véritable engagement de l'État, et la défense des statuts et des droits de tous les personnels.



## PIAL : FO s'oppose à l'uberisation des AESH !

En 2019, l'instauration des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) par la loi Blanquer, mal nommée « école de la confiance », avait été présentée comme un moyen de gérer les AESH de manière plus humaine, au plus près des besoins des élèves en situation de handicap. Trois ans après, le bilan est accablant. La logique économique des PIAL prévaut et les AESH sont aussi maltraités que les salariés d'Uber.

### EXTENSION DES PIAL

Dans de nombreux départements les PIAL sont fusionnés et les AESH se voient imposer une flexibilité toujours plus grande. Ils sont amenés à se déplacer toujours plus loin pour accompagner encore plus d'élèves. Si bien que les élèves en situation de handicap bénéficient d'encore moins d'heures d'accompagnement du fait de l'accroissement des trajets à cause des services partagés entre établissements et une généralisation massive des accompagnements mutualisés. Au moment où le prix du litre d'essence dépasse largement les 2 euros, le coût des déplacements réduit encore les maigres salaires d'AESH. En effet, un plein d'essence de 80 € correspond à 1/10<sup>ème</sup> du salaire moyen d'un AESH. Sans l'aide du syndicat, les AESH ne parviennent pas à se faire rembourser les frais de déplace-

ment puisque leur contrat ne mentionne plus leur(s) établissement(s) d'affectation. Et ce n'est pas la grille de salaire des AESH qui va compenser ces pertes de salaire puisque ses échelons sont remplacés les uns après les autres par le SMIC.

### DES CONTRATS DIGNES D'UBER

Décidées de façon unilatérale par les inspections académiques et les rectorats, ces fusions entraînent la modification de leurs contrats qui modifient leur résidence administrative, agrandissant encore la distance domicile/travail. C'est ainsi que les AESH reçoivent en juin des avenants à leur contrat dignes d'Uber ou de Deliveroo. Ils sont tenus de le signer et de l'envoyer à l'employeur dans un délai d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception. Autrement dit, soit ils signent et acceptent le principe de l'élargissement de leur zone d'intervention, l'augmentation de leur temps de trajet, de leurs dépenses de déplacement et la dégradation de leurs conditions de travail avant même de savoir où ils seront affectés, soit ils n'acceptent pas « les évolutions proposées », et dans ce cas on leur demande de le signifier par courrier ce qui les expose alors au risque d'être considérés comme démissionnaires, avec perte de leurs droits au chômage. Ce n'est pas du chantage, mais presque ! Car aucun AESH n'est dupe des promesses

faites par les inspections académiques et les rectorats de ne pas dégrader leur affectation.

### PÉNURIE ET CRISE PROGRAMMÉES POUR LA RENTRÉE

Entre les démissions et les fins de contrats, les inspecteurs d'académie qui, avec le ministre applaudissent l'engagement des AESH, préparent dans le même temps une crise sans précédent pour la rentrée prochaine. Car les AESH sont scandalisés par un tel mépris et de telles pratiques. Ils sont nombreux à se détourner du métier et préférer quitter l'Education nationale. Des milliers d'élèves en situation de handicap seront sans AESH à la rentrée, cela dans des classes toujours plus chargées. Le ministre, les recteurs et inspecteurs d'académie portent l'entière responsabilité de cette crise.

FO intervient à tous les niveaux, y compris de manière intersyndicale à chaque fois que l'unité est possible sur les revendications. Le syndicat défend les dossiers que leur confient les AESH et exige l'abandon des PIAL, le retrait de la fusion des PIAL, la rémunération à 100% du SMIC pour un service à 24h, le remboursement des frais de déplacements occasionnés, un recrutement massif et anticipé des AESH au regard des élèves notifiés non pourvus.

## Concours, entrée dans le métier

Cette année s'est déroulée la première session des concours de recrutement issus de la réforme Blanquer de la masterisation. Au lieu de bac +4, les concours sont maintenant repoussés à bac +5. Le SNFOLC, lui, revendique un retour à bac +3. Depuis l'annonce de cette réforme, le SNFOLC n'a cessé de la combattre, indiquant les dégradations qu'elle engendrerait à tous les niveaux. Force est de constater que le bilan catastrophique de cette première session est à la hauteur des alertes communiquées par le SNFOLC.

Les étudiants en master MEEF qui ont accepté le statut d'alternant ont vécu une année cauchemardesque et ont mis en péril leurs chances de réussite au CAPES. Les étudiants alternants se sont retrouvés seuls face à des classes pour l'équivalent d'un tiers temps de service. Soucieux de réussir leur première expérience d'enseignement, ils ont consacré un temps considérable à la préparation de leurs cours et ont délaissé leur formation. A Toulouse, 22% des étudiants en mathématiques

n'ont pas validé leur M2 MEEF. Une responsable de la formation indique que certains « ont subi une année particulièrement difficile et ne comptent pas continuer, le métier ne leur convient pas ». Comment pourrait-il convenir dans de telles conditions ? Certains étudiants devaient faire deux heures de route pour se rendre dans leur établissement. Les étudiants recalés du concours viendront remplir les rangs des contractuels l'an prochain, hypothéquant à nouveau leurs chances de réussite.

Pour les lauréats, une deuxième année exténuante s'annonce. Les lauréats titulaires d'un master MEEF sont en effet tous affectés sur des supports à temps plein avec quelques formations dont les modalités n'ont pas été définies. Certaines académies envisagent de les proposer hors temps scolaire ! Le SNFOLC s'y oppose. Comme les titulaires, les stagiaires subissent des conditions de travail extrêmement difficiles dans les établissements, mais ils sont de surcroît confrontés à une formation dégradée, avec des

devoirs et mémoires à rendre dans des conditions impossibles. Le SNFOLC revendique la titularisation de tous les stagiaires. En allemand, 83 candidats ont été admissibles avec pourtant 215 places au CAPES. De même, en mathématiques, lettres modernes et classiques, il y a moins de candidats admissibles que de places au CAPES. Et pourtant, ce nombre de places établi par Blanquer était déjà très largement insuffisant pour assurer la présence d'un enseignant dans chaque classe. La rentrée s'annonce encore plus catastrophique.

La « solution » pour le ministre : les « job dating » comme ceux qui ont été organisés dans les académies de Toulouse, Rennes, Amiens, et Versailles pour recruter des enseignants contractuels, précaires et exploitables à merci. Le SNFOLC, lui, revendique l'ouverture d'un concours exceptionnel, à bac+3, pour pourvoir les postes par des emplois statutaires, le retrait de la réforme des concours et de la masterisation, ainsi que l'augmentation de 25% du point d'indice.

**C'est du jamais vu : la désertion des candidats au CAPES externe est inédite, comme en mathématiques, discipline qui, entre autres, fait les frais de la réforme du lycée de J-M Blanquer où le nombre d'admissibles est passé de 1706 en 2021 à 816 en 2022 (- 890 inscrits en un an).**

	Rentrée 2021		Rentrée 2022	
	Admissibles	Admis	Admissibles (écart/2021)	Postes offerts
Mathématiques	1 706	1 067	816 (- 890)	1 035
Lettres modernes	1 301	810	720 (-581)	755
Lettres classiques	85	66	60 (-25)	134
SES	253	126	175 (-78)	121
Anglais	1 485	797	904 (-581)	781
SVT	552	260	425 (-127)	260
Documentation	261	130	186 (-75)	120
Espagnol	701	320	490 (-211)	320

Le ministre Blanquer avait bien préparé cette catastrophe en faisant passer les épreuves du CAPES non plus en première année de master (M1) comme en 2021 mais en seconde année (M2). La charge de travail pour les candidats-étudiants a été colossale en 2021-2022.

Cette réforme a permis en 2021-2022 au ministre d'affecter une quantité très importante de stagiaires à 100 % après le M2 et de mettre en place les nouveaux « alternants contractuels » ultra-précaires au premier semestre de leur M2.

Le ministre Ndiaye, dans les pas de son prédécesseur, dans le cadre de la volonté présidentielle d'en finir avec le CAPES et conformément à la loi dite de transformation de la Fonction Publique de 2019, installe une à une toutes les conditions nécessaires à la contractualisation des enseignants, au détriment des conditions de rentrée qui s'annoncent plus que jamais chaotiques, pour tous les personnels, les élèves et leurs familles.

## Mutations

Comme tous les ans, le SNFOLC a tenu tout son rôle dans la préparation des mutations intra académiques. Que ce soit dans les conseils sur la formulation des vœux, dans la vérification des barèmes ou en intervenant dans les rectorats, le SNFOLC a défendu les intérêts de ses adhérents et continue à se développer.

En novembre, le ministère a supprimé les bonifications pour parents isolés pour le mouvement inter académique. Dans certaines académies, comme à Nantes, le SNFOLC a pourtant obtenu que le barème des parents isolés, souvent des femmes dans des situations personnelles compliquées, reste bonifié.

Les premiers résultats des mutations intra-académiques ont été publiés.

### La politique de Blanquer-Ndiaye fait des ravages

Les collègues n'obtiennent pas de postes fixes, voyant les postes qu'ils convoitaient soustraits au mouvement pour les stagiaires

à temps-plein. La réforme des concours place en effet la majorité des lauréats sur des supports à 18h. Mais le nombre de lauréats est catastrophiquement bas cette année. Ces postes risquent donc de ne pas être pourvus. C'est un pas de plus vers la contractualisation. A Versailles, une collègue en mesure de carte scolaire doit changer d'établissement malgré un poste vacant dans son lycée... réservé pour un stagiaire. C'est inacceptable, le SNFOLC ne l'accepte pas. Il accompagne le recours de la collègue et interviendra pour qu'elle reste dans son établissement.

Le SNFOLC soutient tous les recours. Par ses interventions, le SNFOLC obtient tous les ans des solutions (30% des recours inter ont abouti). Les personnels qui veulent contester leur résultat de mutation doivent contacter leur syndicat départemental qu'ils mandateront pour qu'il les conseille et les défende.

## Assistants d'éducation : accès au CDI

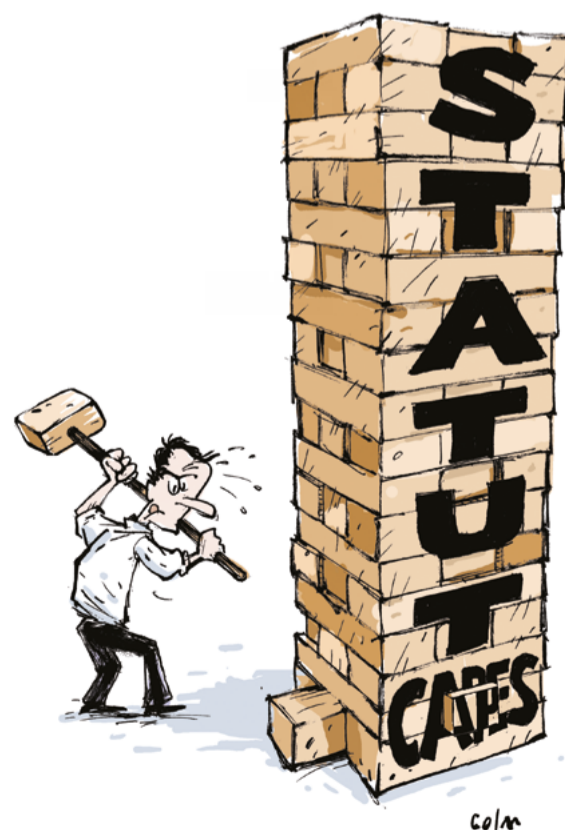
L'article 10 de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 « visant à combattre le harcèlement scolaire », prévoit qu'un « décret définit les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un contrat à durée indéterminée avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions ».

Mais le texte réglementaire n'est toujours pas paru. FO a demandé au ministère d'agir au plus vite et faire en sorte que la cédésation des AED soit possible avant la date butoir au terme de leur sixième année de contrat. Mais la fin de l'année scolaire approche, et le risque est grand que ceux dont le contrat arrive au terme des 6 années soient exclus de la CDIsation. La situation créée par le ministère place les AED dans une situation infernale. Suite aux interventions de FO lors du CTM du 8 juin, les textes sur la

cédésation des AED seront présentés au CTM du 6 juillet.

C'est pourquoi le SNFOLC s'adresse aux AED qui demandent la prolongation de leur contrat au-delà des 6 années et comptent ainsi avoir un contrat en CDI. Le SNFOLC aide les AED à faire les démarches en demande de cédésation. Le syndicat FO intervient à tous les niveaux pour que leur demande de prolongation de contrat soit acceptée. C'est la priorité. FO intervient après des rectorats pour qu'ils les acceptent avant de régulariser leur cédésation dans un second temps par un avenant à leur CDD.

La procédure existe, c'est celle qui est appliquée aux AESH et le cadre réglementaire créé par la loi du 22 mars existe également. Mais pour faire aboutir ces démarches, l'aide du syndicat est indispensable. Contactez le SNFOLC de votre département.





## L'actualité de vos droits

### Les indemnités de jury et d'examens

La réforme Blanquer du lycée réduit le nombre d'épreuves terminales, ponctuelles et anonymes du baccalauréat et multiplie les évaluations par contrôle continu non rémunérées afin de créer un examen « plus simple dans son organisation, plus lisible et en même temps plus juste car l'évaluation du travail de deux années ne repose plus sur quelques jours en fin de terminale » déclarait-il en 2018. A cela il ajoute les corrections des copies dématérialisées qui génèrent fatigue ophtalmique, céphalées et douleurs lombaires mais permettent au ministre de ne plus rémunérer des millions d'euros sur les déplacements des correcteurs.

Personne n'est dupe, il s'agit en fait d'organiser un examen moins coûteux. Rappelons que la Cour

des Comptes recommandait dès 2017 de « réduire le coût du lycée » (p.176), au moyen de « la réduction du volume d'instruction » et du « resserrement du champ des options dans la voie générale et des spécialités dans la voie professionnelle » (Cour des Comptes, Situation et les perspectives des finances publiques, audit, juin 2017, p.177).

Dans de nombreux collèges on annonce aux collègues qu'aucune rémunération n'est prévue pour les épreuves orales du DNB. Pour autant, pour les épreuves 2022, les textes réglementaires n'ont pas été modifiés. (tableau ci-dessous). Le SNFOLC rappelle que les heures en dépassement des ORS doivent être rémunérées en HSE. En cas de difficulté, contactez le syndicat.

#### Montant de la rémunération des corrections et oraux

Arrêté du 13 avril 2012 (BO du 2 mai 2012)

Activité Rémunérées	TAUX 1	TAUX 2	TAUX 3	TAUX 4	TAUX 5
Diplômes ou certificats concernés	DNB CFG	Brevet Professionnel	Bac sauf : - Correction de copie - Concours généraux des lycées et des métiers - Brevet de technicien	Diplôme de compétence en langues	Correction de copie du Bac
Correction de copie	0,75 € la copie	1,10 € la copie	1,73 € la copie	2,47 € la copie	5 € la copie
Epreuve orale ou Epreuve pratique	4,11 € l'heure	5,49 € l'heure	9,60 € l'heure	13,72 € l'heure	
Epreuve orale facultative ou Epreuve ponctuelle d'EPS	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	75 % du taux horaire de l'épreuve orale ou pratique par heure	

## BAC & BLANKER

### LE NIVEAU



# La crise des mathématiques au lycée, preuve de l'échec du baccalauréat Blanquer

La réforme du lycée dont la finalité était de faire baisser les coûts comme l'avait expliqué E. Macron dans son discours de Lille du 14 janvier 2017 a eu notamment pour conséquence une baisse d'effectif du vivier scientifique et une aggravation des inégalités filles/garçons dans les classes de mathématiques. Les pouvoirs publics prétendent aujourd'hui vouloir y apporter remède. Pourquoi peinent-ils tant à convaincre ?

### UNE MÉTHODE CONTESTABLE

Pour calmer le mécontentement des élèves, de leurs familles, des professeurs et même des milieux économiques, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de proposer pour l'année scolaire 2022-2023 un « module spécifique » (il n'est officiellement plus question d'« option ») de mathématiques d'1h30 intégré au sein d'un enseignement scientifique et mathématique porté de 2h à 3h30 pour les élèves qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques.

A la rentrée 2023, cet enseignement pourrait devenir obligatoire, mais rien n'est encore décidé. Il sera évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient actuellement attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de 1<sup>ère</sup>), la part des mathématiques par rapport aux SVT et aux sciences physiques sera précisée dans une note de service et pourra faire l'objet d'interprétations et d'adaptations locales... La mesure prise dans la précipitation, sans réflexion d'ensemble et après attribution des DHG, apparaît surtout comme une opération de communication, plaçant les établissements, les personnels, chargés de la mettre en œuvre dans une situation très inconfortable. Comme cela finit par se voir, le ministère annonce que les académies pourraient voir abonder leur dotation sans avancer le moindre chiffre. Il promet également aux professeurs de mathématiques des documents d'accompagnement qui ne seront pas disponibles avant la fin juillet, soit un mois avant la rentrée scolaire...

### UN PROGRAMME IMPOSSIBLE À METTRE EN ŒUVRE

Le 22 mars, le ministère a chargé le Conseil Supérieur des Programmes d'élaborer un projet de programme ensuite soumis à discussion du 13 au 25 mai. 2400 personnes y ont participé (dont 98% d'enseignants et 89% de professeurs de mathématiques). Le texte légèrement retouché doit être présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 20 juin 2022.

S'appuyant sur 6 compétences essentielles : chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer, il prévoit l'analyse de l'information

chiffrée, les phénomènes aléatoires, les phénomènes d'évolution, la croissance linéaire, la croissance exponentielle, la variation instantanée et variation globale en privilégiant la résolution de situations et de problèmes empruntés à d'autres disciplines. Il suscite de nombreuses critiques de la part des sociétés savantes et des associations d'enseignants, chercheurs, ingénieurs et universitaires scientifiques.

### LA BLANQULETTE



Tout d'abord en raison de l'insuffisance de l'horaire imparti. Ce programme ressemble beaucoup à celui de la classe de 1<sup>ère</sup> STMG, traité en trois heures dont une (souvent) dédoublée. Faute de disposer de suffisamment de temps, les professeurs seront contraints d'opérer des choix, comme c'est déjà malheureusement trop souvent le cas pour la spécialité. Une manière sans doute d'habituer élèves et enseignants à des programmes à géométrie variable, qui n'ont de facto plus rien de nationaux.

Ensuite, ce programme contient des notions et des compétences déjà travaillées en seconde et qui seront de nouveau abordées en terminale en contradiction avec la notion de parcours d'apprentissage progressif et cohérent.

Enfin, le plus gros défaut de ce texte est sans doute de se fixer deux objectifs contradictoires : d'une part, des mathématiques pour tous avec donc des ambitions nécessairement restreintes, d'autre part une propédeutique aux mathématiques complémentaires de Terminale avec des exigences plus étendues.

### LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

Le ministère ne semble pas anticiper les effets de son projet sur toute la scolarité des élèves.

En Première, il va assécher les recrutements de la spécialité mathématiques. La réforme du lycée ayant encouragé une mise en concurrence généralisée et un consumérisme des élèves, beaucoup d'entre eux préféreront opter pour le « module spécifique » jugé plus accessible, donc permettant d'obtenir plus facilement des points pour le baccalauréat. Voilà en perspective de nouvelles économies de postes de professeurs de mathématiques.

En Terminale, le « module spécifique » suivi l'année précédente ne permettra pas aux lycéens « de poursuivre avec succès leur formation [...] par le choix de l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires » comme l'écrivait la version initiale du programme. La rédaction actuelle plus réaliste indique simplement qu'ils pourront choisir cette option... Consciente du palier qu'il leur faudra franchir, l'Inspection Générale conseille de multiplier les « révisions » lors du premier trimestre pour éviter le pire. A l'Université, comme le signalent enfin les associations de spécialistes « l'insuffisance des connaissances mathématiques, particulièrement pour les élèves souhaitant s'orienter vers des études d'économie et de gestion, ainsi que vers les domaines des sciences du vivant et de la santé, [mettra] en difficulté leur réussite dans les études supérieures ».

Enfin, elle va fragiliser un grand nombre de CPGE de proximité.

En conclusion, pour reprendre les termes de l'UPS ce « module spécifique » « en Première n'apporte aucun remède aux défauts de la réforme ». Ceux-ci sont structurels. Il est temps d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent :

- abrogation du lycée, du baccalauréat Blanquer et de Parcoursup,
- retour à un baccalauréat fondé sur des épreuves nationales, anonymes, disciplinaires et ponctuelles,
- création des postes nécessaires dans l'enseignement secondaire pour permettre aux lycéens d'acquérir les connaissances disciplinaires nécessaires à leur réussite dans la voie de l'enseignement supérieur de leur choix.

## Baccalauréat

Sans surprise, le ministre Ndiaye s'inscrit dans les pas de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, pour appliquer le programme de liquidation de l'Éducation nationale du Président Macron. Lors de l'audience FO au ministère, il a répondu qu'il n'entendait pas revenir sur la réforme du baccalauréat qui selon lui fait partie des « bonnes réformes » de son prédécesseur. Le ministre ignore-t-il à quel point cette réforme est rejetée par les personnels, les élèves et les parents d'élèves ? Ignore-t-il les mobilisations qu'elle a suscitées ?

La destruction du caractère national du baccalauréat a renforcé les inégalités entre les élèves, installé un système concurrentiel entre les établissements et imposé le chaos à tous les niveaux. Le contrôle continu a installé une pression permanente sur les person-

nels comme sur les élèves en privilégiant l'évaluation aux dépens de l'instruction. Les élèves et leurs familles sont perdus, inquiets et, à juste titre, en colère.

Les épreuves de spécialité rendent insupportables les conditions de travail des professeurs qui corrigent ces épreuves en plus de leurs services habituels : cours et préparations, corrections de copies, conseils de classe, bulletins à remplir... Et ce n'est pas l'octroi possible par le chef d'établissement de quatre demi-journées, cédées pour la session 2022 sous la pression de la mobilisation, qui a répondu aux préoccupations des personnels. Sans règle nationale, cédant à la pression, beaucoup n'ont pas pu prendre ce temps pour corriger les épreuves du baccalauréat.

Quant à Santorin, l'outil d'évaluation des copies dématérialisées, il se transforme en outil de flicage des personnels, allonge le temps de travail, aggrave les conditions de correction avec des

risques avérés pour la santé et autorise tous les tripatouillages des notes dans le dos des correcteurs (lire p.2) La remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire est clairement un élément de démolition du statut et de l'École publique.

Pour SNFOLC et sa fédération, la FNEC FP-FO, la seule mesure à prendre pour protéger les élèves et les personnels, pour redonner au baccalauréat sa valeur nationale, c'est le rétablissement des épreuves disciplinaires, terminales, nationales et anonymes du baccalauréat. Dans la continuité de la conférence nationale du 4 février qui s'est tenue au siège de la confédération de la cgt-FO et du succès de la pétition intersyndicale FO, SNEP, SNES, CGT, SNALC et Sud avec des organisations de jeunesse et des associations de spécialités, le SNFOLC appelle les personnels à se réunir partout et à prendre position pour l'abrogation des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat et pour le retour à un baccalauréat national.